

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des systèmes de commande et de protection liés à la compensation série au poste de Kamouraska (Dossier R-3954-2015)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) l'autorisation de remplacer les systèmes de commande et de protection liés à la compensation série au poste de Kamouraska à 315 kV, incluant les travaux connexes (le **Projet**).

Le coût du Projet s'élève à 28,2 M\$, dont 25,4 M\$ sont attribués à la catégorie d'investissement « maintien des actifs » et 2,8 M\$ à la catégorie « maintien et amélioration de la qualité du service ». Le Projet vise à prolonger la durée de vie utile de la compensation série au poste de Kamouraska et à maintenir la qualité du service de transport. Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois d'octobre 2016 et de septembre 2017.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5^o) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **18 février 2016 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **25 février 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la *Loi*, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 